FICHE 5

Dreyfus déporté.

Après sa condamnation et sa déportation, Dreyfus retourne en prison et, le 17 janvier 1895, part pour Saint-Martin de Ré où il restera incarcéré jusqu'au 21 février, date de son départ pour la Guyane. Arrivé le 8 mars, débarqué le 12, il est transféré à l'île du Diable le 14 avril. Dans ses souvenirs, il décrira ainsi cette nouvelle épreuve :

Ma femme supplia en vain dans la seconde entrevue [à Saint-Martin-de-Ré] qu'on lui liât les mains derrière le dos et qu'on la laissât s'approcher de moi, m'embrasser ; le directeur refusa brutalement.

Le 21 février, je vis ma femme pour la dernière fois. Après l'entrevue qui eût lieu de deux heures à trois heures, et sans en avoir été informés l'un et l'autre, je fus prévenu subitement d'avoir à m'apprêter pour le départ. Les apprêts consistaient à faire un ballot d'effets.

Avant le départ, je fus encore déshabillé et fouillé, puis conduit entre six gardiens au quai. Je fus embarqué sur une chaloupe à vapeur qui m'amena dans la soirée dans la rade de Rochefort. Je fus transbordé directement de la chaloupe sur le transport le « Saint-Nazaire ». Pas un mot ne m'avait été adressé, pas une indication ne m'avait été donnée sur le lieu où j'allais être déporté.

À mon arrivée sur le « Saint-Nazaire », je fus conduit dans une cellule de condamné, fermée par un simple grillage, située sous le pont, à l'avant. La partie du pont, en avant des cellules des condamnés, était découverte. Le froid était terrible – près de 14 degrés au-dessous de zéro – la nuit noire. Un hamac me fut jeté et je fus laissé sans nourriture.

Le souvenir de ma femme que je venais de quitter quelques heures auparavant, dans l'ignorance de mon départ, que je n'avais même pas pu embrasser, le souvenir de mes enfants, de tous les miens, de tous ces chers êtres que je laissais derrière moi dans la douleur et le désespoir, l'incertitude du lieu où j'allais être conduit, la situation qui m'était faite, tout cela me mit dans un état indescriptible et je ne pus que me jeter sur le sol, dans un coin de ma cellule, et pleurer à chaudes larmes dans la nuit sombre et froide.

Le lendemain soir, le « Saint-Nazaire » levait l'ancre.

Les premiers jours de la traversée furent atroces ; le froid était terrible dans la cellule ouverte, le sommeil dans le hamac pénible. Comme nourriture, la ration des condamnés, servie dans de vieilles boîtes de conserve. J'étais gardé à vue, le jour par un surveillant, la nuit par deux surveillants, revolver au côté, avec défense absolue de m'adresser la parole.

À partir du cinquième jour, je fus autorisé à monter une heure par jour sur le pont, gardé par deux surveillants.

Après le huitième jour, la température devint plus douce, puis torride. Je me rendis compte que nous approchions de l'équateur, mais j'ignorais toujours où l'on me transportait.

Après quinze jours de cette horrible traversée, nous arrivâmes le 12 mars 1895 en rade des îles du Salut. J'eus l'intuition du lieu par quelques bribes de conversation échangées entre les surveillants, parlant entre eux des postes où ils pensaient être envoyés, postes dont les noms se rapportaient à des localités de la Guyane.

J'espérais que j'allais être débarqué aussitôt. Mais je dus attendre près de quatre jours, sans monter sur le pont, par une chaleur torride, enfermé dans ma cellule. Rien, en effet, n'avait été préparé pour me recevoir et on dut tout organiser à la hâte.

Le 15 mars, je fus débarqué et enfermé dans une chambre du bagne de l'île Royale. Cette réclusion absolue dura environ un mois. Le 13 avril je fus transporté à l'île du Diable, rocher inculte qui avait servi précédemment de lieu de détention pour les lépreux.

Les îles du Salut se composent d'un groupe de trois petites îles : l'île Royale, où séjourne le commandant supérieur des pénitenciers des trois îles, l'île Saint-Joseph et l'île du Diable.

À mon arrivée à l'île du Diable, les dispositions prises à mon égard et qui durèrent jusqu'en 1895, furent les suivantes :

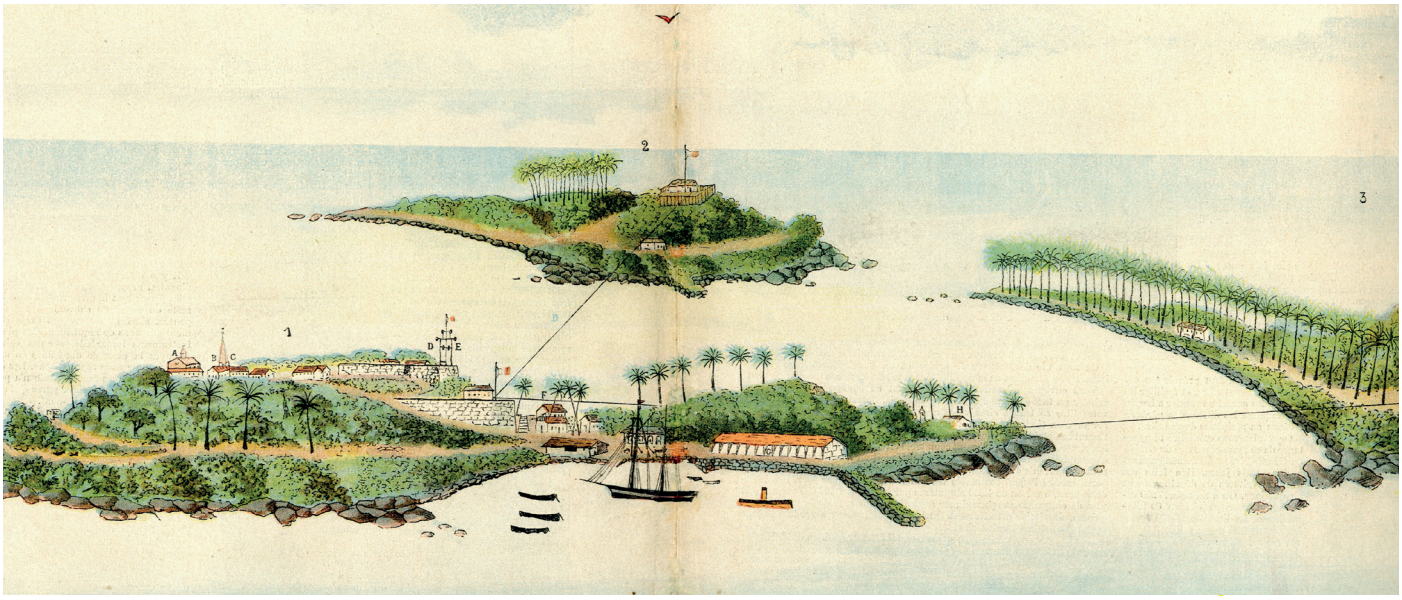

La case qui me fut affectée était en pierres et mesurait 4 mètres sur 4 mètres. Les fenêtres étaient grillées. La porte était à claire-voie, munie d'un simple barreautage en fer. Cette porte s'ouvrait sur un tambour de 2 mètres sur 3 mètres accolé à la façade de la case, tambour fermé par une porte pleine en bois. Dans ce tambour séjournait le surveillant de garde. Les surveillants étaient relevés de deux heures en deux heures, ils ne devaient me perdre de vue ni de jour ni de nuit. Pour l'exécution de cette dernière partie du service, la case était éclairée de nuit.

Durant la nuit, la porte du tambour était fermée extérieurement et intérieurement, de telle sorte que toutes les deux heures, pour la relève du surveillant de garde, il se faisait un bruit infernal de clefs et de ferraille.

Cinq surveillants et un surveillant-chef furent chargés de l'exécution du service et de ma garde.

Je n'avais la faculté de circuler, durant le jour, que dans la partie de l'île comprise entre le débarcadère et le petit vallon où se trouvait l'ancien campement des lépreux, soit sur un espace de 200 mètres environ, complètement découvert, et défense absolue m'était faite de franchir cette limite sous peine d'être renfermé dans ma case. Dès que je sortais, j'étais accompagné par le surveillant de garde qui ne devait pas perdre de vue un seul de mes gestes. Le surveillant de garde était armé du revolver ; plus tard on y ajouta le fusil et une ceinture garnie de cartouches. Il m'était formellement interdit d'adresser la parole à qui que ce fût.

La ration au début fut celle du soldat aux colonies, sans le vin. Je devais faire la cuisine moi-même, faire d'ailleurs tout moi-même.[1]

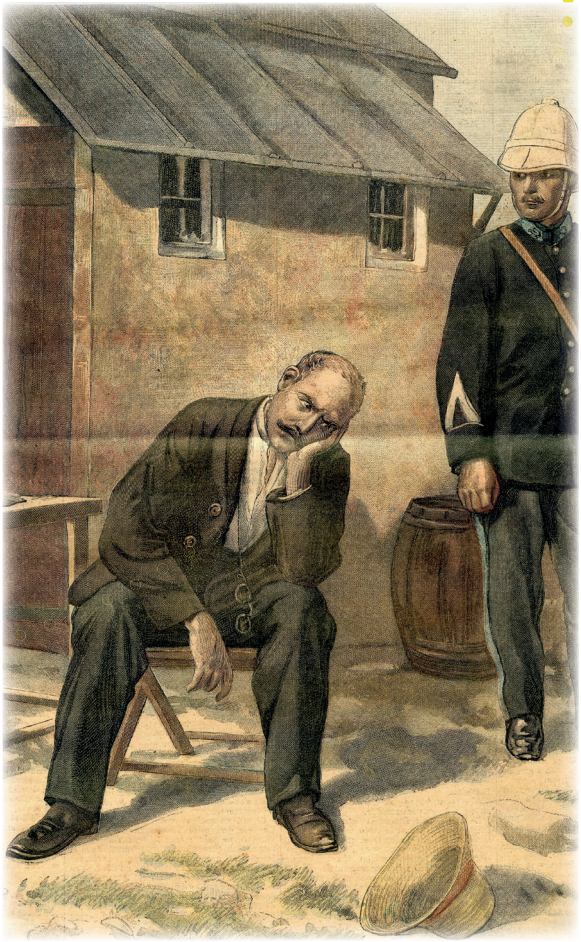

Le Petit Journal, supplément illustré, 27 septembre 1896.

Arrivé à l'île du Diable, il entreprend d'écrire un journal, le « journal de [s]a triste et épouvantable vie » :

Dimanche 14 avril 1895.

Je commence aujourd'hui le journal de ma triste et épouvantable vie. C'est, en effet, à partir d'aujourd'hui seulement que j'ai du papier à ma disposition, papier numéroté et parafé d'ailleurs, afin que je ne puisse en distraire. Je suis responsable de son emploi. Qu'en

1. Alfred Dreyfus, *Cinq années de ma vie*, Paris, La Découverte, 1994, p. 96-100.

Petite note à l'attention des enseignants : pour vous laisser la possibilité de couper dans les textes longs, donnés largement pour vous laisser plus de latitude, un dossier est joint dans lequel vous pourrez les trouver au format word.

ferais-je d'ailleurs ? A quoi pourrait-il me servir ? A qui le donnerais-je ? Qu'ai-je de secret à confier au papier ? Autant de questions, autant d'énigmes !

J'avais jusqu'à présent le culte de la raison, je croyais à la logique des choses et des événements, je croyais enfin à la justice humaine ! Tout ce qui était bizarre, extravagant, avait de la peine à entrer dans ma cervelle. Hélas! quel effondrement de toutes mes croyances, de toute ma saine raison.

Quels horribles mois je viens de passer, combien de tristes mois m'attendent encore ?

J'étais décidé à me tuer après mon inique condamnation. Etre condamné pour le crime le plus infâme qu'un homme puisse commettre, sur la foi d'un papier suspect dont l'écriture était imitée ou ressemblait à la mienne, il y avait certes là de quoi désespérer un homme qui place l'honneur au-dessus de tout. Ma chère femme, si dévouée, si courageuse, m'a fait comprendre, dans cette déroute de tout mon être, qu'innocent je n'avais pas le droit de l'abandonner, de déserter volontairement mon poste. J'ai bien senti qu'elle avait raison, que là était mon devoir ; mais, d'autre part, j'avais peur – oui, peur – des horribles souffrances morales que j'allais avoir à endurer. Physiquement je me sentais fort, ma conscience nette et pure me donnait des forces surhumaines. Mais mes tortures physiques et morales ont été pires que ce que j'attendais même, et aujourd'hui je suis brisé de corps et d'âme.

J'ai cependant cédé aux instances de ma femme, j'ai donc eu le courage de vivre ! J'ai subi d'abord le plus effroyable supplice qu'on puisse infliger à un soldat, supplice pire que toutes les morts, puis j'ai suivi pas à pas cet horrible chemin qui m'a mené jusqu'ici en passant par la prison de la Santé et le dépôt de l'île de Ré, supportant sans fléchir insultes et cris, mais laissant un lambeau de mon cœur à chaque détour du chemin.

Ma conscience me soutenait ; ma raison me disait chaque jour : enfin la vérité va éclater triomphante ; dans un siècle comme le nôtre, la lumière ne peut tarder à se faire ; mais hélas ! chaque jour apportait une nouvelle déception. Non seulement la lumière ne jaillissait pas, mais on faisait tout pour l'empêcher de se produire.

J'étais, je le suis encore, au secret le plus absolu, ma correspondance lue partout, contrôlée au ministère, souvent non transmise. On m'interdisait même de parler à ma femme des recherches que je lui conseillais de faire. Il m'était impossible de me défendre.

Je pensais qu'une fois en exil je trouverais sinon le repos, – je ne saurais en avoir avant que l'honneur me soit rendu, – du moins une certaine tranquillité d'esprit et de vie me permettant d'attendre le jour de la réhabilitation. Quelle nouvelle et amère déception !

Après une traversée de quinze jours dans une cage, je suis resté d'abord en rade des îles du Salut pendant quatre jours sans monter sur le pont, par une chaleur torride. Mon cerveau se liquéfiait, tout mon être se fondait dans une désespérance terrible.

À mon débarquement, j'ai été enfermé dans une chambre de la maison de détention, les volets clos, avec défense de parler à qui que ce soit, en tête à tête avec mon cerveau, au régime des forçats. Ma correspondance devait être d'abord envoyée à Cayenne ; je ne sais pas encore si elle y est parvenue.

Je suis resté ainsi pendant un mois enfermé dans ma chambre, sans sortir, après toutes les fatigues physiques de mon horrible traversée. À plusieurs reprises, je faillis devenir fou ; j'eus plusieurs congestions du cerveau, et mon horreur de la vie était telle, que j'eus la pensée de ne pas me faire soigner et d'en finir ainsi avec ce martyre. C'eût été la délivrance, la fin de mes maux, puisque je ne me parjurais pas, la mort étant naturelle.

Le souvenir de ma femme, mon devoir vis-à-vis de mes enfants, m'ont donné la force de me ressaisir ; je n'ai pas voulu démentir ses efforts, l'abandonner ainsi dans sa mission, la recherche de la vérité, du coupable. Aussi fis-je demander le médecin, quelle que fût ma répugnance farouche pour toute figure nouvelle.

Enfin, après trente jours de cette réclusion, on vient de me transporter à l'île du Diable, où je jouirai d'un semblant de liberté. Le jour, en effet, je pourrai me promener dans un espace de quelques centaines de mètres carrés, suivi, pas à pas, par un surveillant ; à la nuit tombante (entre six heures et six heures et demie), je serai enfermé dans un cabanon de 4 mètres carrés, clos par une porte faite de barreaux de fer à claire-voie, devant laquelle les surveillants se relayeront toute la nuit.

Un surveillant-chef, cinq surveillants sont préposés à ce service et à ma garde ; la ration est d'un demi-pain par jour, de 300 grammes de viande trois fois par semaine, les autres jours de l'endaubage ou du lard conservé. Comme boisson, de l'eau.

Quelle horrible existence de suspicion continuelle, de surveillance ininterrompue, pour un

homme dont l'honneur est aussi haut placé que celui de qui que ce soit au monde !

Et puis, toujours pas de nouvelles de ma femme, de mes enfants. Je sais cependant que depuis le 29 mars, c'est-à-dire depuis près de trois semaines, il y a des lettres pour moi à Cayenne. J'ai fait télégraphier à Cayenne, j'ai fait télégraphier en France pour avoir des nouvelles des miens, – pas de réponse !

Ah ! que je voudrais vivre jusqu'au jour de la réhabilitation pour hurler mes souffrances, pour dégonfler mon cœur ulcéré. Irai-je jusque-là ? J'ai souvent des doutes, tant mon cœur est brisé, tant ma santé est chancelante.

Nuit de dimanche 14 au lundi 15 avril 1895.

Impossible de dormir. Cette cage, devant laquelle se promène le surveillant comme un fantôme qui m'apparaît dans mes rêves, le prurit de toutes les bêtes qui courent sur ma peau, la colère qui gronde dans mon cœur, d'en être là quand on a toujours et partout fait son devoir, tout cela surexcite mes nerfs déjà si ébranlés et chasse le sommeil. Quand passerai-je de nouveau une nuit calme et tranquille ? Peut-être pas avant d'être dans la tombe, quand je jouirai du sommeil éternel ! Que ce sera bon, de ne plus penser à la vilenie, à la lâcheté humaines.

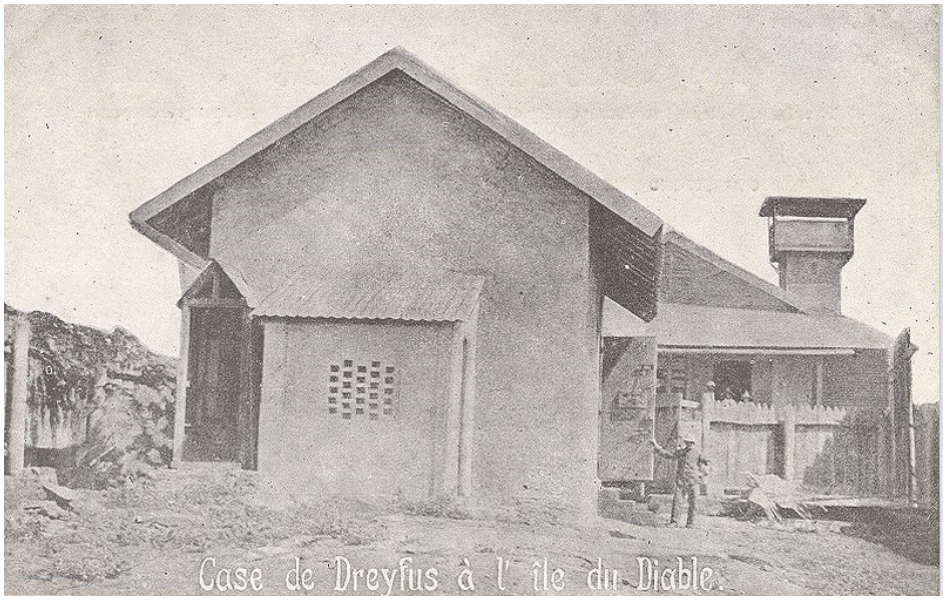

La mer, que j'entends gronder sous ma lucarne, produit toujours sur moi sa fascination étrange. Elle berce mes pensées comme jadis, mais aujourd'hui elles sont bien tristes et sombres. Elle évoque en moi de chers souvenirs, des moments heureux passés auprès de ma femme, de mes enfants adorés.

Je retrouve la sensation violente, déjà éprouvée sur le bateau, d'une attirance profonde, presque irrésistible vers la mer, dont les eaux mugissantes semblent m'appeler comme une grande consolatrice. Cette tyrannie de la mer sur moi est violente ; sur le bateau, il me fallait fermer les yeux, évoquer l'image de ma femme pour ne pas y céder.

Où sont mes beaux rêves de jeunesse, mes aspirations de l'âge mûr. Rien ne vit plus en moi, mon cerveau s'égare sous l'effort de ma pensée. Quel est le mystère de ce drame ! Aujourd'hui encore, je ne comprends rien à ce qui s'est passé. Être condamné sans preuves tangibles, sur la foi d'une écriture ! Quelles que soient l'âme et la conscience d'un homme, n'y a-t-il pas là plus qu'il n'en faut pour le démoraliser ?

La sensibilité de mes nerfs, après toutes ces tortures, est devenue tellement aiguë, que toute impression nouvelle, même extérieure, produit sur moi l'effet d'une profonde blessure.

Même nuit.

Je viens d'essayer de dormir, mais après un assoupissement de quelques minutes, je me réveille avec une fièvre ardente : et il en est ainsi toutes les nuits depuis six mois. Comment mon corps a-t-il pu résister à une telle coïncidence de tourments aussi bien physiques que moraux ? Je pense qu'une conscience nette, sûre d'elle-même, donne des forces invincibles.

[...] Et dans cette nuit, dans ce calme profond, se retracent dans mon esprit les images chéries de ma femme, de mes enfants. Comme ma pauvre Lucie doit souffrir d'un sort aussi immérité, après avoir eu tout pour être heureuse ! Et heureuse, elle méritait tant de l'être, par sa profonde droiture, son caractère élevé, son cœur tendre et dévoué. Pauvre, pauvre chère femme ; je ne puis penser à elle, aux enfants, sans que tout s'amollisse en moi, sans sangloter ; mais aussi ils m'inspirent mon devoir.

Je vais essayer de faire de l'anglais. Peut-être arriverai-je à m'oublier un peu dans le travail.[2]

2. *Ibid.*, p. 103-107.

Jusqu'à juin 1899, Dreyfus demeurera prisonnier à l'île du Diable sous un régime sans pitié, illégal de fait – le régime de la déportation devait lui permettre de vivre librement avec sa famille –, et qui se renforcera au fur et à mesure que le temps passait.

Sa correspondance, qui transitait par la France, d'un ministère à l'autre, lui parvenait avec deux, voire trois mois d'écart ; beaucoup de ses lettres et des lettres de son épouse furent bloquées et ne lui furent jamais transmises ; bientôt, craignant qu'il n'utilisât un code de correspondance, ses lettres, comme celles de son épouse furent recopiées ; enfin, quand la presse lança la fausse nouvelle de son évasion (voir fiche 6), il fut mis aux fers (et, pour renforcer encore la sécurité, une palissade fut construite autour de sa case).

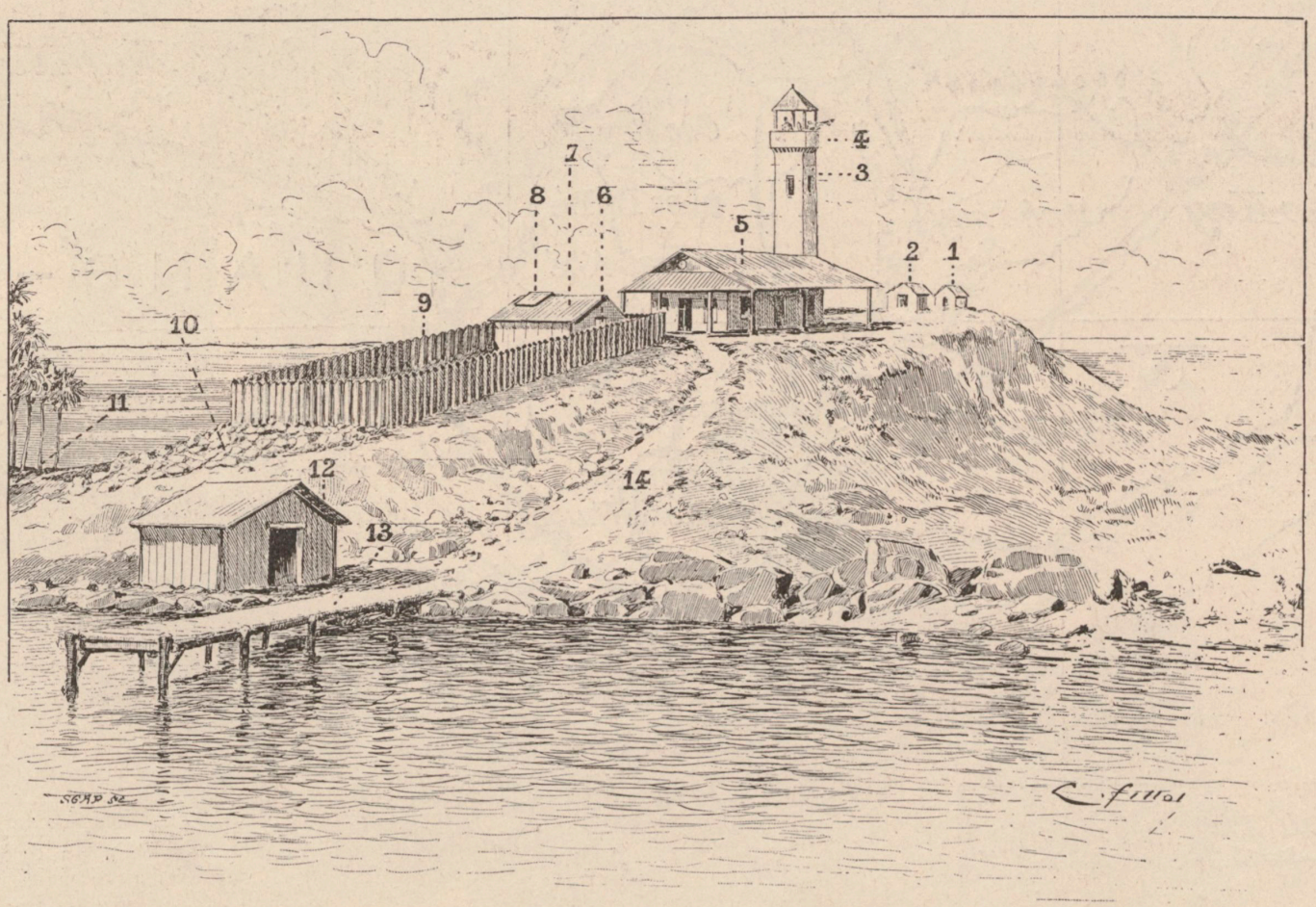

CASE DE DREYFUS. — (D'après le croquis de M. JEAN HESS.)

1 et 2. Communs des gardiens. — 3. Tour d'observation, mirador, 8 à 10 mètres de hauteur. Environ 30 mètres au-dessus du niveau de la mer. — 4. Plate-forme couverte pour le gardien-vigie. Un canon hotskiss est sur cette plate-forme. La vigie à l'ordre de tirer sur toute embarcation suspecte. Cet ordre fut plusieurs fois observé. — 5. Case-caserne des surveillants. Carré d'environ huit mètres. Verandah. Rez-de-chaussée à trois portes ou fenêtres par façade. — 6, 7, 8. Prison de Dreyfus. Case en bois, recouverte en tôle blanchie, carré de quatre mètres. L'arête du toit (7) à trois mètres de hauteur. 8. Ventilateur au-dessus de la partie de la case où se trouve le tambour grillé dans lequel veille toujours un gardien. 6. Porte-fenêtre grillée donnant accès de la façade est dans la cour palissadée. — 9. Enceinte rectangulaire de 10 à 12 mètres sur 5 à 6, murant la cour-promenoir du déporté. Cette enceinte est formée de pieux aplatis de 2m50 de hauteur, en *wapa*; aiguisés en pointe, serrés les uns contre les autres, sans interstices. — 10. Soubassement de pierres rouges ; maçonnerie sèche corrigeant la déclivité du terrain. — 11. Plage sud de l'île où dans un bouquet d'une vingtaine de cocotiers se trouve la première prison de Dreyfus, une case qui servait autrefois d'étable à chèvres. — 12. Case-guérite. — 13. Petit wharf à baleinières. — 14. Chemin conduisant du débarcadère à la prison.

Enfin j'ai reçu une lettre de toi. Je ne puis te dire quelle joie j'ai éprouvée et combien mon cœur a battu en revoyant ton écriture chérie, en lisant ces lignes que tu avais écrites, les premières qui me parviennent depuis ton arrivée, c'est-à-dire depuis près de deux mois. Tes souffrances, tes tortures, je les partage.

Lucie à Alfred Dreyfus, *9 mai 1895.*

Je viens de recevoir tes lettres. Comme toujours elles m'ont remuée jusqu'au plus profond de l'âme ; ma joie et mon émotion sont intenses lorsque j'aperçois ta chère écriture, lorsque je me pénètre de ta pensée...

Lucie à Alfred Dreyfus, *7 janvier 1896.*

Les Lettres recopiées

C'était toujours une grande satisfaction pour moi que de voir ton écriture, il me semblait que je tenais ainsi une parcelle de toi ; une copie supprime tout le caractère intime de la lettre et vous ôte l'impression que peut seul donner le travail machinal et tout personnel qui accompagne la pensée. C'est cette impression qui me manque lorsque la lettre est copiée par une main indifférente et ce m'est une des choses les plus pénibles parmi tous les chagrins secondaires que j'ai eus à subir...

Lucie à Alfred Dreyfus, *20 février 1897.*

Comme le mois dernier, je n'ai pas eu la joie de voir ton écriture, c'est une copie qui m'a été transmise, et tu peux imaginer ce que mon cœur saigne d'être privée de cette seule consolation qui, jusqu'à cet été, ne m'avait pas été refusée. Quel chemin d'amertume et de douleur nous avons à traverser ; ce sont de petites choses qu'on devrait passer sous silence si on les compare à la grandeur de notre tâche ; mais pour des natures sensibles toutes ces blessures n'en sont pas moins cuisantes.

Lucie à Alfred Dreyfus, *16 mars 1897.*

La palissade

La case fut entourée d'une palissade de 2m 50 de hauteur, distante de 1m,50 environ de la case. Cette palissade dépassait de beaucoup en hauteur les petites fenêtres grillées de la case, qui étaient à environ 1 mètre au-dessus du sol, de telle sorte que je n'eus plus ni air ni lumière dans l'intérieur de la case. En dehors de cette première palissade complètement jointe, qui était une palissade de défense, fut construite une deuxième palissade, non moins jointe, d'égale hauteur, et qui, comme la première, me cachait toute vue du dehors. Dans l'intérieur de cette dernière palissade, qui constituait ainsi un petit promenoir, je reçus, après environ trois mois de réclusion absolue, l'autorisation de circuler dans le jour, sous un soleil ardent, sans trace d'ombre, et toujours accompagné par le surveillant de garde.

Jusqu'au 4 septembre 1896, je n'avais occupé ma case que la nuit et aux heures trop chaudes de la journée. En dehors des heures que je consacrais à de petites promenades dans les 200 mètres de l'île qui m'avaient été réservés, je m'asseyais souvent à l'ombre de la case, face à la mer, et si mes pensées étaient tristes et obsédantes, si souvent je grelottais la fièvre, j'avais du moins cette consolation, dans mon extrême douleur, de voir la mer, de laisser errer ma vue sur les flots, de sentir souvent mon âme se soulever, les jours de tempête, avec les ondes furieuses. À partir du 4 septembre 1896, plus rien ; la vue de la mer, du dehors, m'est interdite, j'étouffe dans ma case où je n'ai plus ni air ni lumière. Uniquement le promenoir entre deux palissades, dans la journée, en plein soleil, sans apparence d'ombre.

4 septembre 1897.[3]

3. *Ibid.*, p. 149-150 ; 205 ; 259-260 ; 263-264 ; 238 et 241.

La mise aux fers

J'ai été mis aux fers hier au soir ! Pourquoi, je l'ignore ? Depuis que je suis ici, j'ai toujours suivi strictement le chemin qui m'était tracé, observé intégralement les consignes qui m'étaient données.

Comment ne suis-je pas devenu fou dans la longueur de cette nuit atroce ? Quelle force nous donnent la conscience, le sentiment du devoir à remplir vis-à-vis de ses enfants !

4 septembre 1897.

Ces nuits aux fers ! Je ne parle même pas du supplice physique, mais quel supplice moral ! Et sans aucune explication, sans savoir pourquoi, sans savoir pour quelle cause ! Dans quel horrible et atroce cauchemar vis-je depuis tantôt deux ans ? Enfin, mon devoir est d'aller jusqu'à la limite de mes forces ; j'irai, tout simplement. Quelle agonie morale, pour un innocent, pire que toutes les agonies physiques !

8 septembre 1897.

La mise aux fers, une mesure de sûreté ! Quand je suis déjà gardé nuit et jour comme une bête fauve par un surveillant armé d'un revolver et d'un fusil ! Non, il faut dire les choses comme elles sont. C'est une mesure de haine, de torture, ordonnée de Paris par ceux qui ne pouvant frapper une famille, frappent un innocent, parce que ni lui, ni sa famille, ne veulent, ne doivent s'incliner devant la plus épouvantable des erreurs judiciaires qui ait jamais été commise. Qui est-ce qui s'est constitué ainsi mon bourreau, le bourreau des miens, je ne saurais le dire.

9 septembre 1897.

À dater du 6 septembre, je fus mis à la double boucle de nuit, et ce supplice, qui dura près de deux mois, consista dans les mesures suivantes. Deux fers en forme d'U, furent fixés par leur partie inférieure aux côtés du lit. Dans ces fers s'engageait une barre en fer, à laquelle étaient fixées deux boucles. À l'extrémité de la barre, d'un côté un plein terminal, de l'autre côté un cadenas, de telle sorte que la barre était fixée aux fers et par suite au lit. Quand les pieds étaient donc engagés dans les deux boucles, je n'avais plus la possibilité de remuer ; j'étais invariablement fixé au lit. Le supplice était horrible, surtout par ces nuits torrides. Bientôt les boucles très serrées aux chevilles me blessèrent.[4]

4. *Ibid.*, p. 223 ; 224 ; 226 ; 237-238.

Pour prolonger :
· Alfred Dreyfus, Cinq années de ma vie, Paris, La Découverte, 1994.
· Vincent Duclert, *Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote*, Paris, Hachette, Pluriel, Références, 2016.
· Philippe Oriol, *L'Affaire Dreyfus de 1894 à nos jours*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

Le régime auquel fut soumis Dreyfus avait-il pour but de le faire mourir ?

On le lit souvent et rien ne nous permet de le savoir. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que la grande peur de l'administration fut justement que Dreyfus ne survecût pas parce que la presse n'aurait sans doute pas voulu le croire et aurait affirmé qu'était ainsi déguisée son évasion. C'est pour cela que tout fut pensé, en cas de décès, pour conserver le corps qui aurait dû être ainsi rapatrié en métropole pour être exhibé.

Voici le rapport que le médecin en charge de cette étude relative à la conservation du corps rendit le 14 octobre 1896 :

Aussitôt le décès dûment constaté on procédera à l'enlèvement des viscères thoraciques & abdominaux. Une ligature très solide sera placée sur l'aorte auprès de son origine & l'artère sera coupée entre cette ligature & le cœur.

Les viscères étant enlevés, les cavités thoracique & abdominale seront asséchées avec le plus grand soin & remplies exactement d'étoupe très sèche, passée à l'étuve s'il est possible. – On fera ensuite une suture très soignée de la peau.

Afin que la face reste complètement intacte, le cerveau sera laissé dans la cavité crânienne.

On procédera alors à l'injection du cadavre. – Le liquide employé sera, indifféremment une solution concentrée de sulfate de zinc ou de chlorure de zinc. – La quantité sera de quatre à cinq litres. – Il serait utile d'ajouter à ce liquide une solution de 1 gr. de carmin dans 4 gr. d'ammoniaque.

L'injection sera faite au moyen d'une seringue à hydrocèle, ou autre, de capacité plus grande. Le bec de la canule sera introduit dans l'une des carotides préalablement dénudée & incisée. La seringue devra être vidée à plusieurs reprises coup sur coup, puis à de plus larges intervalles, l'imbibition des tissus se faisant lentement. – On empêchera au besoin, l'issue du liquide au moyen d'une ligature temporaire jetée sur la carotide au-dessous du bec de la canule.

L'injection pourra aussi être faite d'une façon continue au moyen d'un récipient contenant la solution conservatrice, maintenue à une certaine hauteur (1m50 environ) au-dessus du corps & tout l'orifice de vidange serait relié par un tube de caoutchouc à la canule de la seringue. – L'écoulement devra être très lent, & l'opération ne sera terminée que lorsque le niveau du liquide cessera de baisser dans le récipient.

L'injection terminée, la canule sera retirée avec les précautions voulues, [...] la carotide sera liée au-dessus & au-dessous de l'incision qui y aura été faite & la peau sera suturée.

Activités élèves

Avant la visite

1 Relevez, dans les différents textes donnés précédemment, les faits qui indiquent l'inhumanité du régime auquel fut soumis Dreyfus.

2 Comment Dreyfus réagit-il ? Notez dans les sentiments qu'il exprime et le vocabulaire qu'il emploie les signes de cette attitude.

3 Dans les deux images présentées à la suite, expliquez comment est déformée la réalité des faits pour laisser penser que la déportation de Dreyfus est une « villégiature ».

À votre avis, pourquoi dans le second dessin Dreyfus est-il représenté en uniforme ?

Pourquoi est-il aussi représenté lisant *L'Aurore* ?

Carte postale de Stella (en haut) ; Le Triboulet, 11 septembre 1898 (en bas).

4 Dans le même esprit, et en comparaison avec les deux dessins de la page précédente, comment analysez-vous cet extrait d'article de journal racontant la déportation de Dreyfus (« Pas d'évasion ! », *Gil Blas*, 5 septembre 1896) ?

» Or, Dreyfus qui au début paraissait se révolter contre un régime aussi sévère, s'y est habitué complètement aujourd'hui et vit comme une bête brute. Mensuellement, il reçoit de six à sept cents francs de sa famille, avec lesquels il pourrait se procurer des livres, du papier, de l'encre. Pendant les heures de travail, il fuirait par la pensée la réalité de son effroyable situation. Eh bien, non ! Cet homme aime mieux manger. Dormir, manger et boire, voilà l'occupation de chacune de ses journées.

» Avec la facilité dont il dispose, il se procure toutes sortes de conserves alimentaires, et son appétit fait l'étonnement de ses surveillants.

» Puis, dès que son estomac est repu, il dort d'un profond sommeil, dix-huit heures sur vingt-quatre, et néglige les soins les plus élémentaires de la toilette.

» On le voit parfois errer, portant toute sa barbe, dans un état de saleté repoussante, objet de dégoût pour tous ceux qui l'approchent.

» Est-ce là l'attitude d'un homme bourrelé de remords, ou celle d'un innocent protestant hautement contre la plus criante des injustices ?

» Ni l'une ni l'autre, n'est-il pas vrai. C'est, à mon sens, l'indication d'une si profonde inconscience, que Dreyfus ne peut concevoir l'énormité de l'acte qu'il a commis ! »

C'est sur ces mots que je pris congé de mon interlocuteur, en songeant à la vie atroce du reclus. La mort serait certes mille fois préférable à cette existence purement végétative.

ALBERT CELLARIUS

5 En dessin ou en article de presse, nous avons là affaire à de véritables *fake news*.
À votre avis, quels sont les buts que poursuivent ici les auteurs ?

6 Voici quelques pages, parmi des milliers, que Dreyfus noircit au cours de sa déportation à l'île du Diable.
Qu'écrit-il ? À votre avis quel but poursuit-il en noircissant ces pages ?

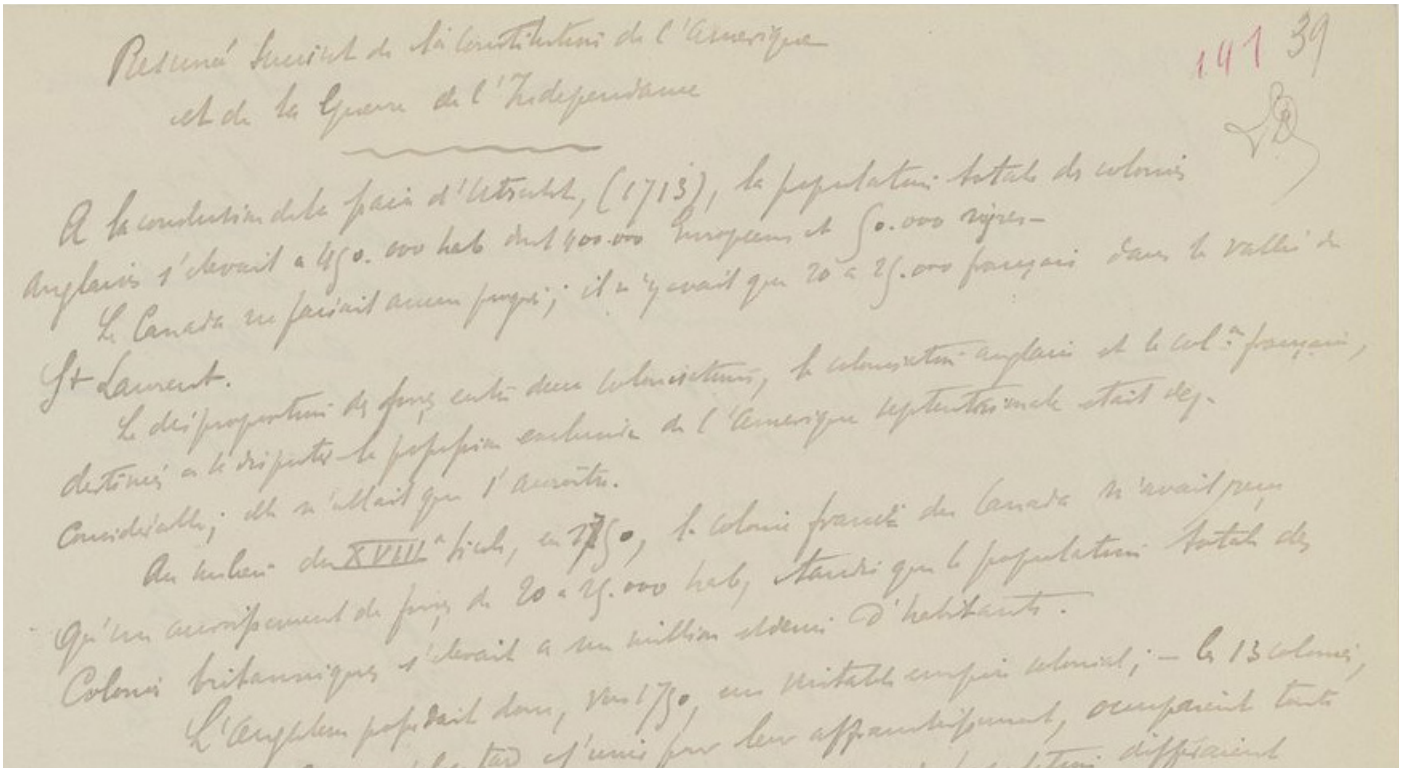
Résumé historique de la Constitution de l'Amérique et de la Guerre de l'Indépendance

141 39

A la conclusion de la paix d'Utrecht, (1713), la population totale des colonies anglaises s'élevait à 450.000 hab. dont 400.000 européens et 50.000 nègres.
Le Canada ne faisait aucun progrès ; il n'y avait que 20 à 25.000 français dans la vallée du St-Laurent.
La disproportion des forces entre deux colonisations, la colonisation anglaise et la col.ie française, destinées à se disputer la possession exclusive de l'Amérique septentrionale était déjà considérable ; elle n'allait que s'accroître.
Au milieu du XVIII.e siècle, en 1750, la colonie française du Canada n'avait pas gagné un accroissement de forces de 20 à 25.000 hab, tandis que la population totale des Colonies britanniques s'élevait à un million d'habitants.
L'Angleterre possédait donc, vers 1750, un véritable empire colonial ; — les 13 colonies, [illegible] et unies pour leur affranchissement, occupaient toute [illegible] différaient

161 9
ref

$$x^3 + \mu x^2 + q = 0$$

$$x(x^2 + \mu x) + q = 0$$

$$x\left(x^2 + \mu x + \frac{\mu^2}{4} - \frac{\mu^2}{4}\right) + q = 0$$

$$x\left(x + \frac{\mu}{2}\right)^2 - \frac{\mu^2}{4}x + q = 0$$

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Hoc ipsum ita justum est, quod recte fit, si est voluntarium (Cicero)

$$\alpha x + \beta y + \gamma z = a$$
$$\alpha' x + \beta' y + \gamma' z = a'$$
$$\alpha'' x + \beta'' y + \gamma'' z = a''$$

$$\alpha\alpha' x + \beta\alpha' y + \gamma\alpha' z = a\alpha'$$
$$\alpha\alpha' x + \alpha\beta' y + \alpha\gamma' z = a'\alpha$$
$$y(\beta\alpha' - \alpha\beta') + z(\alpha'\gamma - \alpha\gamma') = a\alpha' - a'\alpha$$

$$d.(x^2 + px + q) = 2x\,dx + p$$

$$\int(2x\,dx + p) = x^2 + px + q$$

Series continues —

Developpement en séries. —

Activités élèves

Pendant la visite

7 Pendant les quatre années que dura la déportation du capitaine, les ministres de la Guerre et des colonies vécurent dans la crainte que Dreyfus et sa famille, dans leurs échanges épistolaires, utilisent un code pour préparer une évasion. Une lettre compromettante lui fut même envoyée, pour observer ses réactions, comportant entre les lignes un message à l'encre sympathique. Dreyfus n'aura aucune réaction et, bien sûr, ni lui ni sa famille n'utilisèrent jamais le moindre code et n'échafaudèrent jamais le moindre projet d'évasion qui n'exista que dans les cerveaux torturés de quelques ministres terrorisés.

Imaginons toutefois – et même si la chose est impossible – que – non pas pour préparer quelque projet mais simplement pour lui donner des nouvelles de la bonne marche des événements et lui redonner espoir – un de ses frères lui ait envoyé le message codé suivant. Pouvez-vous le décrypter ?

14 2 3 15 16 6 5 12 17 4 5 6 18

9 17 3 6 4 12 8 1 10 12 11 7 8 6 1 8 10 6 5 18 5 11 6 11 10 2 9 5

3 2 11 12 14 9 11 11 2 3 1 18 6 10 17 8 11 6 3 10 17 8 11 3 2 14 19 5 6 8 20

6 1 3 2 8 11 10 5 2 8 21 6 5 12 8 14 2 3 18 6 1 2 3 9 3 3 2 15 6 3 15 6

1 9 6 3 11 19 2 3 13

10 2 8 5 1 2 9

10 2 8 5 17 8 15 9 6

10 2 8 5 10 9 6 5 5 6 6 1 22 6 12 3 3 6

10 2 8 5 17 12 4 12 14 9 17 17 6

T O N F R E R E Q U I P E N S E A T O I !
1 2 3 4 5 6 5 6 7 8 9 10 6 3 11 6 12 1 2 9 13

Indice :
Des prénoms de membres de la famille Dreyfus sont donnés dans ce texte. On pourra s'aider en lisant les cartels de la salle 1, « deux enfants de la République ».

ZOLA
MUSÉE
DREYFUS
MAISON
ZOLA
DREYFUS
MAISON